



RAPPORT DE 2023 SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BI

Évaluation de l'alignement de la
stratégie de l'UPU pour 2021-2025
avec les Objectifs de développement
durable des Nations Unies





OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique	5
L'UPU et les objectifs de développement durable (ODD)	6
Vue d'ensemble de l'UPU	7
Vue d'ensemble des ODD	7
Lien avec les ODD – Contribution de l'UPU	7
Cartographie des travaux de l'UPU par rapport aux ODD	11
Nécessité d'un exercice de cartographie UPU–ODD en 2023	11
Objectif de l'exercice de cartographie UPU–ODD	12
Méthodologie	13
Procédure étape par étape	13
Limites de l'exercice de cartographie	14
Résultats de la cartographie des ODD	15
Matrice UPU–ODD par objectif	15
Matrice UPU–ODD selon l'affectation des ressources	18
Matrice UPU–ODD par Direction du Bureau international	19
Ambitions de l'UPU en matière d'ODD – Intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la stratégie et les activités actuelles	21
Diriger, contribuer et renforcer les partenariats pour des résultats durable	21
Contribuer à l'élaboration du programme mondial pour les objectifs 9, 10, 1 et 8	22
Contribuer et collaborer avec des partenaires pour réaliser d'autres ODD	25
Réflexions sur l'avenir – Renforcer l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la stratégie et les activités futures de l'UPU	27
ODD des Nations Unies et stratégie future de l'UPU	27
Élaboration de cadres politiques	28
Rôle de l'UPU dans la mise en œuvre des Nations Unies 2.0	29
Sommet de l'avenir des Nations Unies	31

L'organisation s'engage à intégrer les objectifs de développement durable dans sa stratégie future, à favoriser la collaboration avec une approche écosystémique globale et à s'aligner avec ses partenaires clés pour contribuer efficacement à la durabilité à travers le monde.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'UPU a réalisé en 2023 un exercice complet de cartographie visant à évaluer l'alignement de ses stratégies et de ses engagements financiers avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le présent document détaille les processus méticuleux, notamment de validation, mis en place pour fusionner les données de cartographie avec le budget de l'UPU et formuler des conclusions éclairées.

Il a été observé que les 133 propositions de travail de l'UPU sont alignées, avec divers degrés de cohérence, avec 15 des 17 objectifs de développement durable. Un alignement particulièrement prononcé a été remarqué avec les objectifs 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 10 (Réduction des inégalités), 1 (Pas de pauvreté) et 8 (Travail décent et croissance économique). Différentes Directions du Bureau international de l'UPU ont des stratégies plus fortement orientées vers certains objectifs de développement durable, reflétant un engagement en faveur de partenariats mondiaux, de l'infrastructure postale, de la réduction des inégalités et de la stimulation de la croissance économique.

Cette analyse va au-delà de l'alignement théorique et présente un éclairage concret de la pondération financière de chaque proposition de travail associée. Elle révèle une allocation stratégique des ressources, qui démontre l'engagement de l'UPU à concrétiser ses intentions en des actions impactantes. Les résultats soulignent le rôle crucial de l'UPU dans l'avancement des objectifs mondiaux et ses progrès dans l'alignement de ses opérations avec les objectifs de développement durable.

Avec 91% des propositions de travail contribuant à l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), l'UPU démontre un engagement robuste envers les initiatives collaboratives mondiales. Cet engagement se reflète dans les allocations budgétaires, dont 29% sont réservées pour l'objectif 17, ce qui réaffirme le rôle central de l'UPU dans l'entretien de partenariats pour le développement durable.

L'exercice de cartographie peut servir d'outil proactif aux fins du développement de la stratégie future (2026–2029) en aidant à mieux intégrer les objectifs de développement durable qui sont soutenus par les opérations centrales de l'UPU.

Cette approche tournée vers l'avenir vise à établir un mécanisme robuste de suivi et d'évaluation de l'incidence de l'UPU de manière que chaque facette de ses opérations contribue significativement au développement durable.

Pour ce qui est de l'avenir, l'UPU se positionne comme un élément clé de l'initiative des Nations Unies 2.0 en intégrant les cinq axes de changement: données, innovation, prospective, compétences numériques et sciences comportementales. L'organisation s'engage à intégrer les objectifs de développement durable dans sa stratégie future, à favoriser la collaboration avec une approche écosystémique globale et à s'aligner avec ses partenaires clés pour contribuer efficacement à la durabilité à travers le monde.

L'UPU ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

VUE D'ENSEMBLE DE L'UPU

Fondée en 1874, l'UPU a son siège à Berne (Suisse); elle est l'une des plus anciennes organisations internationales.

Forte de 192 Pays-membres, elle constitue le principal forum de coopération entre les acteurs du secteur postal. Sa mission est d'assurer un réseau de produits et de services modernes accessible de manière universelle.

Elle remplit un rôle de conseil, de médiation et de liaison et fournit, s'il y a lieu, une assistance technique. L'UPU fixe les règles des échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de la poste aux lettres, des colis et des services financiers et pour améliorer la qualité du service offert à la clientèle.

L'UPU a élaboré une feuille de route ambitieuse pour la période 2021–2025, appelée «Stratégie postale d'Abidjan», qui a été adoptée par le Congrès d'Abidjan 2021, organisé en Côte d'Ivoire en août 2021. Elle a également adopté un message de plaidoyer intitulé «Vision postale pour 2030», qui incite tous les acteurs clés du secteur postal à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines.

VUE D'ENSEMBLE DES ODD

Avec l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les dirigeants mondiaux se sont engagés dans un voyage visionnaire vers un avenir sans pauvreté, sans faim et sans dégradation de l'environnement. Ce programme, qui englobe les 17 objectifs de développement durable, représente un engagement profond à favoriser la prospérité, l'égalité et la paix pour l'ensemble de l'humanité. Sa portée universelle et sa nature intégrée en font une force de transformation susceptible de remodeler notre monde pour le meilleur.

La réalisation des aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite une action concertée entre divers secteurs et parties prenantes, transcendant les frontières traditionnelles. Les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et les organisations internationales, y compris le système des Nations Unies, doivent collaborer étroitement pour traduire cette vision dans la réalité.

L'un des aspects essentiels de l'approche des Nations Unies est son engagement en faveur d'efforts intégrés et coordonnés dans différents secteurs et à différents niveaux, depuis les initiatives locales jusqu'à l'élaboration de politiques mondiales. Cela implique de décloisonner les programmes en matière de développement, d'aide humanitaire, de droits de l'homme, de paix et de sécurité ainsi que d'encourager la collaboration à tous les niveaux.

Pour guider le système des Nations Unies dans son soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) a approuvé un ensemble de principes communs en avril 2016. Ces principes mettent l'accent sur des approches dirigées par les pays, centrées sur les personnes et axées sur les résultats, visant à protéger les droits et la dignité humains et à s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Les principes soulignent également l'importance de prévenir les crises, de s'attaquer aux causes



Figure 1: Stratégie postale d'Abidjan 2021-2025

MISSION DE L'UPU

Stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles, pour faciliter la communication entre les habitants de la planète en:

garantissant la libre circulation des envois postaux sur un territoire postal unique composé de réseaux interconnectés;

encourageant l'adoption de normes communes équitables et l'utilisation de la technologie;

assurant la coopération et l'interaction entre les parties intéressées;

favorisant une coopération technique efficace;

veillant à la satisfaction des besoins évolutifs des clients.

VISION POSTALE POUR 2030

La vision postale pour 2030 est le message de plaidoyer de l'UPU pour le secteur. Elle inspirera les acteurs du secteur postal pour qu'ils agissent dans leurs domaines de compétence respectifs. Elle permettra également d'orienter la proposition de valeur de l'UPU, articulée autour des piliers stratégiques présentés ci-dessous.

LES GOUVERNEMENTS

devraient réduire les écarts dans le développement postal au moyen d'investissements accrus et de politiques ciblées et promouvoir diverses façons d'utiliser le réseau postal pour le développement socioéconomique.

LES RÉGULATEURS

devraient harmoniser et améliorer le cadre réglementaire du secteur.

LES OPÉRATEURS

devraient chercher à accroître leurs performances en déployant des stratégies et des améliorations opérationnelles diversifiées.

D'AUTRES ACTEURS

issus du secteur privé et des institutions publiques devraient rechercher l'intégration dans le secteur en s'impliquant avec des partenaires traditionnels, et inversement. Cela implique d'ouvrir le marché, d'encourager les partenariats et d'améliorer le rôle de l'UPU.

PILERS STRATÉGIQUES

Les acteurs du secteur postal ont exprimé leur préférence pour trois principales catégories de solutions de l'UPU qui correspondent le mieux à leurs objectifs. Ceux-ci peuvent être organisés selon les trois piliers principaux ci-après, exprimant ce que l'UPU en tant qu'organisation visera à atteindre d'ici à la fin du cycle 2021–2024.

Renforcer le mandat de l'UPU en tant que principal forum pour les acteurs du secteur postal.

Catégories
de solutions

Organisation d'événements et de réunions de groupes de travail techniques

Traités et arrangements internationaux

Mécanismes de règlement

Renforcer le rôle de l'UPU en tant que fournisseur de solutions techniques abordables pour les acteurs du secteur postal élargi.

Catégories
de solutions

Consultation et renforcement des capacités

Solutions informatiques

Normes

Permettre à l'UPU de devenir le centre de connaissances majeur du secteur postal.

Catégories
de solutions

Études et connaissances sur les tendances du marché

Analyses poussées de divers thèmes précis

Stockage et protection des données

profondes, de promouvoir la transparence et de garantir la responsabilité. Le CCS préconise une approche intégrée et coordonnée dans divers contextes nationaux et piliers en favorisant la collaboration et en reliant les aspects normatifs et opérationnels afin de contribuer efficacement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'UPU s'est vu attribuer deux vastes mandats pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Le premier de ces mandats provient des Pays-membres de l'UPU qui, par l'intermédiaire de décisions successives du Congrès, ont approuvé de nombreuses résolutions et de nombreux livrables en lien direct avec des objectifs de développement durable en particulier. Ces décisions portent sur des activités comme l'inclusion financière, l'inclusion numérique, l'appui aux petites et moyennes entreprises, la gestion des risques liés aux catastrophes, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'égalité des genres ainsi que l'assistance technique aux opérateurs désignés des pays les moins avancés, comme cela apparaît dans les propositions de travail approuvées par le Congrès.

Le deuxième vaste mandat en appui à la réalisation des objectifs de développement durable provient du statut de l'UPU en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et en tant que membre du CCS. Compte tenu de la nécessité de revoir à la hausse les ambitions et d'accélérer l'action en matière de durabilité au sein du système des Nations Unies, le CCS a approuvé la Stratégie de gestion de la durabilité environnementale dans le système des Nations Unies (2020–2030), constituée de deux phases. La phase I, intitulée «Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion», adoptée en 2019, est axée sur l'importance de la durabilité environnementale; elle met l'accent sur les changements climatiques, mais couvre également la gestion des déchets, la pollution atmosphérique, l'utilisation de l'eau et la biodiversité. La phase II, intitulée «Vers l'exemplarité dans le domaine de la durabilité environnementale et sociale», a élargi la portée de la stratégie pour inclure la durabilité environnementale et sociale dans les politiques, les programmes et les fonctions d'appui du système des Nations Unies en puisant dans plus d'une trentaine de stratégies et plans d'action existants à l'échelle du système des Nations Unies. La phase II souligne 10 principes

de durabilité environnementale et sociale devant être intégrés dans toutes les fonctions des Nations Unies. La Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies fait donc porter une plus grande responsabilité à l'UPU, qui doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans la mesure du possible et adopter des pratiques efficaces garantissant la durabilité dans toutes ses activités.

LIEN AVEC LES ODD – CONTRIBUTION DE L'UPU

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UPU joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés. En plus d'encourager la coopération internationale dans le secteur postal, l'UPU vise à renforcer le rôle des services postaux dans l'amélioration de la vie des gens et la promotion d'une croissance économique inclusive.

Compte tenu de la portée étendue, de l'engagement en faveur de l'accessibilité et du rôle fondamental des services postaux dans les sociétés du monde entier, l'UPU est particulièrement bien placée pour contribuer de manière significative aux objectifs de développement durable. Le secteur postal joue un rôle essentiel dans le développement durable en facilitant la communication mondiale en soutenant les petites entreprises par le biais du commerce électronique et en garantissant l'accès de chacun aux services essentiels.

Les Pays-membres de l'UPU se sont engagés à tirer parti de leur réseau postal, de leur expertise et de leurs ressources pour favoriser le développement durable. Cet engagement s'inscrit dans le cadre plus large du Programme des Nations Unies, qui souligne l'importance de la collaboration, de l'innovation et de l'action soutenue face aux défis mondiaux.

Les efforts de l'UPU pour intégrer les objectifs de développement durable dans son cadre stratégique reflètent une croyance profonde dans le pouvoir des services postaux à transformer les sociétés pour le mieux en rendant le monde plus connecté, plus inclusif et plus durable.

CARTOGRAPHIE DES TRAVAUX DE L'UPU PAR RAPPORT AUX ODD

NÉCESSITÉ D'UN EXERCICE DE CARTOGRAPHIE UPU-ODD EN 2023

Les objectifs de développement durable, qui constituent un cadre global visant à assurer un avenir plus durable pour chacun, offrent aux organisations telles que l'UPU une occasion unique d'aligner leurs activités sur les priorités mondiales. Toutefois, une approche systématique de l'intégration de ces objectifs dans les stratégies et les opérations de l'UPU est essentielle pour identifier les résultats et l'incidence du développement institutionnel. C'est là que la nécessité d'un exercice de cartographie détaillée est devenue évidente.

Le lien entre les activités de l'UPU (en particulier celles menées par le Bureau international) et leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, bien que décrit dans le Plan d'activités d'Abidjan, n'a pas été explicitement défini dès le début du cycle d'Abidjan (2021–2025). Un exercice méticuleux de cartographie des objectifs de développement durable a donc été nécessaire et mené rétroactivement en 2023.

OBJECTIF DE L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE UPU-ODD

L'objectif de cet exercice est d'établir des liens clairs entre les propositions de travail en cours de l'UPU et les objectifs de développement durable, tant au niveau des objectifs que des cibles, afin de répondre à plusieurs fins essentielles:

Assurer l'alignement stratégique avec les objectifs mondiaux: l'exercice de cartographie facilite l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration de la stratégie de l'UPU pour le prochain cycle (2026–2029), garantissant ainsi l'alignement sur les priorités de développement mondiales.

Améliorer la visibilité et l'incidence: en comprenant bien comment ses efforts s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable, l'UPU peut communiquer plus efficacement ses contributions au programme mondial de développement durable, ce qui permet d'attirer des investissements supplémentaires et de favoriser les partenariats.

Soutenir l'évaluation des progrès réalisés: en alignant ses activités sur les indicateurs pertinents des objectifs de développement durable (tels que l'indicateur 1.4.1 «Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base», l'UPU peut contribuer aux efforts des Nations Unies pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

L'exercice de cartographie a consisté en un examen systématique des initiatives actuelles du Bureau international afin d'identifier les contributions directes et indirectes aux objectifs de développement durable. Ce processus exhaustif a englobé l'ensemble des activités du Bureau international, depuis l'amélioration des services et de l'infrastructure postaux mondiaux (objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructures) à la promotion de pratiques durables au sein du secteur postal (objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Le résultat a été un cadre complet décrivant la manière dont les activités du Bureau international s'alignent sur chaque objectif de développement durable pertinent. Cet exercice a non seulement renforcé le rôle de l'UPU dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable, mais a également souligné le rôle essentiel du secteur postal en tant que moteur du développement et du progrès dans le monde entier. En comparant systématiquement ses activités aux objectifs de développement durable, l'UPU est mieux équipée pour canaliser ses ressources, ses innovations et son réseau mondial afin de favoriser un avenir plus inclusif et durable.

Il est essentiel de reconnaître que, si cet exercice a permis de cartographier l'alignement du Bureau international sur les objectifs de développement durable, il n'a ni mesuré les progrès du secteur postal dans son ensemble ni évalué les contributions des secteurs postaux des différents Pays-membres. Néanmoins, le rapport fournit des ressources pour suivre les progrès au niveau national, facilitant ainsi les efforts de suivi et d'évaluation en cours.

MÉTHODOLOGIE

PROCÉDURE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Étape 1

Cartographie initiale des propositions de travail de l'UPU par rapport à chaque objectif et chaque cible

La première étape de la méthodologie a consisté à établir une cartographie exhaustive des 133 propositions de travail de l'UPU par rapport aux objectifs de développement durable et, dans la mesure du possible, par rapport à des cibles spécifiques.

Ce processus méticuleux a nécessité une analyse détaillée de chaque proposition de travail afin de comprendre ses objectifs, ses activités et ses résultats escomptés. Le but de l'exercice de cartographie est d'identifier les contributions directes et indirectes aux objectifs de développement durable en tenant compte à la fois des objectifs généraux et des cibles plus spécifiques de chaque objectif.

Cette étape est cruciale afin d'établir une compréhension de base de la façon dont les efforts actuels de l'UPU s'alignent sur les priorités du développement mondial. Le résultat est une matrice complète qui relie chaque proposition de travail aux objectifs et aux cibles de développement durable pertinents, offrant ainsi une vue d'ensemble claire des contributions de l'organisation au développement durable.

Étape 2

Validation de la cartographie des objectifs de développement durable par les chefs de programme

Faisant suite à la cartographie initiale, un processus de validation approfondi a été mené par les chefs des programmes concernés pour chaque proposition de travail. Les chefs de programme ont été chargés d'examiner la mise en correspondance préliminaire des propositions de travail avec les objectifs de développement durable relevant de leur domaine de responsabilité spécifique. Cette validation a garanti l'exactitude de l'exercice de cartographie, permettant aux chefs de programme de confirmer, d'ajuster ou de fournir des informations supplémentaires sur la manière dont leurs programmes contribuent aux objectifs de développement durable.

Elle a également permis d'identifier des liens ou des domaines potentiels pour renforcer l'incidence de l'UPU sur le développement durable qui auraient pu être négligés. Ce processus collaboratif et itératif a permis de renforcer la crédibilité de l'exercice de cartographie et de garantir que les efforts globaux de l'UPU en vue de la réalisation des objectifs de développement durable sont fidèlement reflétés.

Étape 3

Fusion des données de cartographie des objectifs de développement durable avec le budget de l'UPU pour 2021–2025

Au cours de cette étape, les résultats de l'exercice de cartographie ont été intégrés aux données budgétaires de l'UPU pour la période 2021–2025 afin de fournir une image complète de l'engagement financier en faveur du développement durable. Ce processus de fusion a révélé le poids financier de chaque proposition de travail et a permis de comprendre comment les allocations budgétaires soutiennent les contributions stratégiques de l'UPU aux objectifs de développement durable.

En analysant les implications budgétaires, il a été possible de discerner dans quelle mesure l'UPU donne la priorité à des actions alignées sur des objectifs spécifiques. Cette étape a été cruciale pour garantir la transparence et la responsabilité de l'UPU dans l'affectation de ses ressources financières en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les données fusionnées ont servi d'outil essentiel pour l'examen stratégique interne et la communication externe avec les parties prenantes concernant le rôle de l'UPU dans le programme mondial de développement durable.

Le présent rapport résulte de l'exercice décrit ci-dessus et intègre les commentaires émis par les Pays-membres lors de la réunion de la Commission 3 du CA de mai 2023 (session S3).

LIMITES DE L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE

L'exercice de cartographie mené en 2023 représente une analyse rétrospective de l'alignement de l'UPU sur les objectifs de développement durable en se concentrant sur les propositions de travail et les allocations budgétaires existantes. Il convient toutefois de répéter que cet exercice de cartographie ne dicte pas et n'oriente pas les orientations stratégiques actuelles ou futures de l'UPU.

S'il met en lumière la mesure dans laquelle les activités de l'UPU soutiennent actuellement les objectifs de développement durable, il ne plaide ni en faveur d'ajustements stratégiques ni de l'introduction de nouveaux objectifs fondés uniquement sur les cibles des objectifs de développement durable. La capacité de cette analyse à orienter l'UPU de manière proactive est donc limitée.

Il convient également de reconnaître que la structure et le fonctionnement du Bureau international, ainsi que le contexte postal et des objectifs de développement durable plus large dans lequel il opère, ont évolué au cours du cycle actuel. Cela ouvre potentiellement de nouvelles opportunités pour l'UPU de soutenir les objectifs de développement durable qui n'ont pas été prises en considération dans l'exercice de cartographie rétrospective.

Cet exercice ne doit pas être confondu avec une évaluation d'incidence. Bien qu'il examine l'alignement des activités et du budget du Bureau international sur les objectifs de développement durable, il ne mesure pas les résultats ou les effets de ces activités sur la réalisation des objectifs de développement durable.

L'accent est mis sur l'évaluation de l'alignement et de l'ampleur de l'engagement budgétaire en faveur des objectifs de développement durable, plutôt que sur l'efficacité ou les bénéfices tangibles de ces affectations.

Par conséquent, cela limite la capacité de l'exercice de cartographie à informer les parties prenantes sur les progrès réels ou le succès de la réalisation des objectifs de développement durable par le biais des interventions de l'UPU. Tous ces éléments sont actuellement pris en considération dans la définition de la stratégie de l'UPU pour le cycle 2026–2029.

RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE DES ODD

MATRICE UPU–ODD PAR OBJECTIF

L'examen détaillé des 133 propositions de travail de l'UPU révèle une correspondance, bien qu'à des degrés divers, avec 15 objectifs de développement durable sur les 17 existants. Seuls deux objectifs – l'objectif 6 (Eau propre et assainissement) et l'objectif 14 (Vie aquatique) – n'ont pas de correspondance claire avec les propositions de travail de l'UPU.

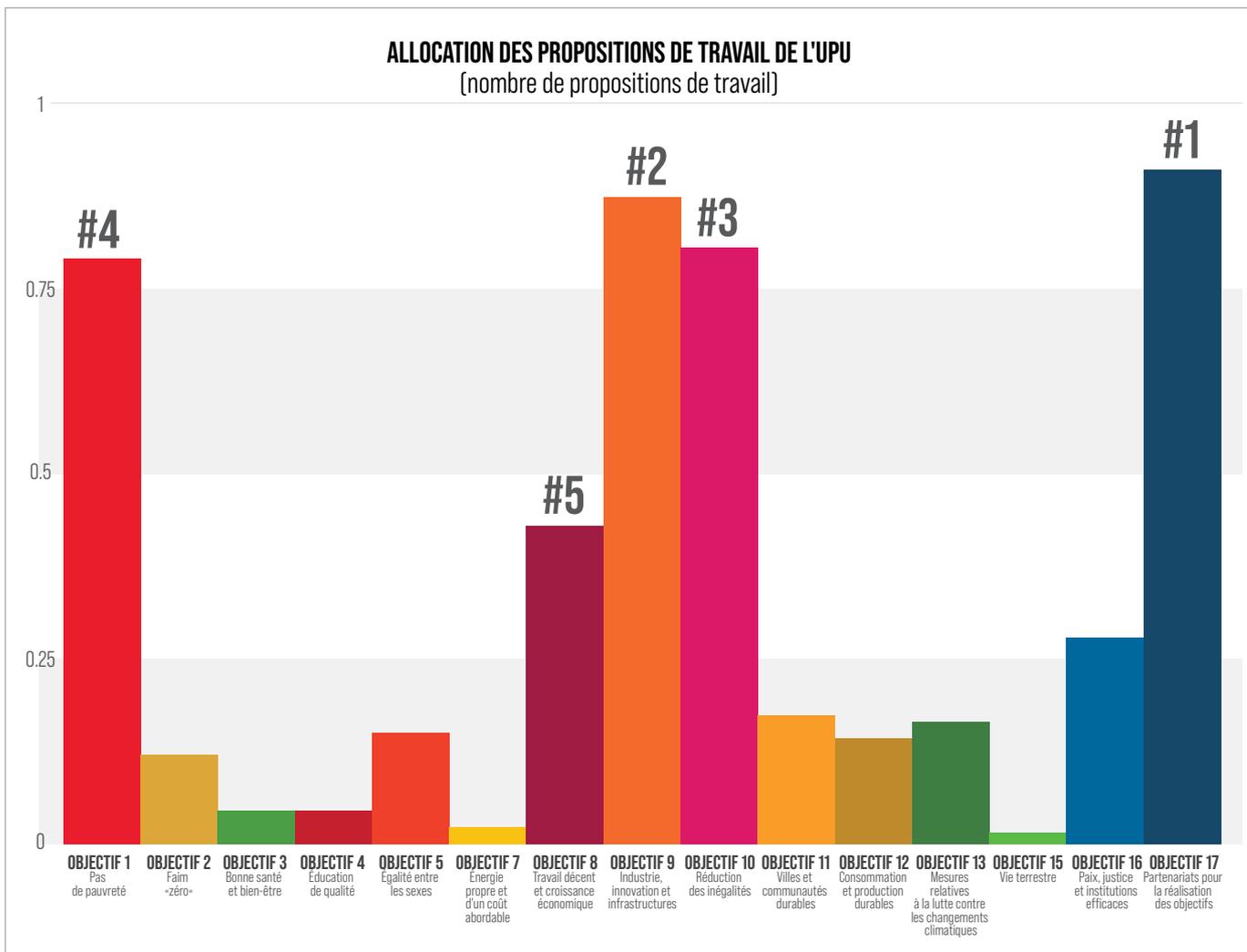
La figure 2 montre qu'une grande majorité (91%) des propositions de travail de l'UPU visent à faire progresser l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Viennent ensuite les contributions aux objectifs 9 (Industrie, innovation et infrastructures) (87%), 10 (Réduction des inégalités) (80%) et 1 (Pas de pauvreté) (79%). L'objectif 8 (Travail décent et croissance économique) apparaît également comme un autre point focal important pour les initiatives de l'UPU, comme le reflètent les contributions d'une proportion considérable des propositions de travail de l'organisation.

Cette répartition met en évidence l'engagement ferme de l'UPU à entretenir des partenariats mondiaux, piliers fondamentaux de sa mission et de sa vision. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dédiée au secteur postal, l'UPU est particulièrement bien placée pour promouvoir la coopération et favoriser la croissance économique grâce à ses efforts de collaboration.

L'accent important mis sur la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté souligne l'engagement indéfectible de l'UPU à favoriser l'inclusion sociale et l'indépendance économique au sein de son vaste réseau mondial.

De plus, la priorité accordée aux initiatives visant à promouvoir le travail décent et à favoriser la croissance économique reflète la reconnaissance par l'UPU de l'immense potentiel du secteur postal pour favoriser le développement durable et stimuler les activités économiques dans le monde entier.

Figure 2: **Alignement des travaux de l'UPU avec les objectifs de développement durable – Pourcentage des 133 propositions de travail alignées sur chaque objectif de développement durable**



Source: enquête interne de l'UPU (février 2023).

Note. – Cette figure est basée sur le nombre de propositions de travail de l'UPU qui sont pertinentes pour chaque objectif, et non sur l'allocation de ressources financières à chaque objectif.

Figure 3: Affectation des ressources par objectif de développement durable pour toutes les propositions de travail de l'UPU 2021–2025



Source: enquête interne de l'UPU (février 2023) et budget de l'UPU pour 2021–2025.

Note. – Ce chiffre est basé sur le montant total des ressources financières allouées, toutes sources de financement confondues, à chaque objectif de développement durable.

MATRICE UPU-ODD SELON L'AFFECTATION DES RESSOURCES

Pour compléter la cartographie des travaux de l'UPU par rapport aux objectifs de développement durable, la figure 3 fournit une estimation de la proportion du budget consacrée à chaque objectif de développement durable pour le cycle d'Abidjan (2021–2025). Les trois piliers de financement (le budget ordinaire, les contributions volontaires et les recettes provenant de la vente de produits et services) ont été pris en considération.

Les résultats révèlent une allocation stratégique des ressources par l'UPU pour le cycle stratégique actuel (2021–2025), avec 29% du budget total consacré à l'avancement de l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), ce qui reflète l'engagement ferme de l'organisation à encourager les efforts de collaboration et les alliances mondiales cruciales pour le développement durable. En outre, un investissement important, représentant 19% du budget, a été affecté à l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures), soulignant la position proactive de l'UPU dans la promotion du progrès technologique et l'amélioration de l'infrastructure au sein du secteur postal.

L'allocation de 18% du budget à l'objectif 1 (Pas de pauvreté) démontre l'engagement de l'UPU à lutter contre les disparités socioéconomiques et à encourager l'inclusion économique par le biais de ses initiatives. De même, l'allocation de 14% à l'objectif 10 (Réduction des inégalités) souligne les efforts concertés de l'UPU pour atténuer les inégalités et promouvoir l'équité sociale dans l'ensemble de ses activités.

Enfin, les 8% alloués à l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique) reflètent l'engagement de l'UPU à promouvoir des opportunités d'emploi dignes et à favoriser une croissance économique durable dans le secteur postal et au-delà.

Bien que cet exercice de cartographie des objectifs de développement durable ait été mené rétroactivement pour le cycle économique actuel (2021–2025), plutôt que comme un exercice déterministe de hiérarchisation des stratégies, l'allocation du budget reflète intrinsèquement les priorités stratégiques et souligne le rôle de l'UPU dans l'établissement de partenariats et le renforcement du secteur postal dans le monde entier.

L'investissement substantiel consacré à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités souligne l'engagement de l'UPU à utiliser les services postaux comme catalyseur de l'inclusion sociale et économique. En outre, l'accent mis sur la promotion du travail décent et la stimulation de la croissance économique montre que l'UPU reconnaît le rôle essentiel joué par le secteur postal dans la création d'emplois durables et le développement économique.

En comparant les figures 2 et 3, il est évident que les résultats de l'alignement des propositions de travail et de l'allocation des ressources sont largement en accord, comme le montre la figure 4.

Figure 4: Résultats de l'alignement des propositions de travail et de l'allocation des ressources

ODD	CLASSEMENT DE L'ALIGNEMENT DES PROPOSITIONS DE TRAVAIL	CLASSEMENT DE L'ALLOCATION DES RESSOURCES
Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs	1	1
Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructures	2	2
Objectif 10 – Réduction des inégalités	3	4
Objectif 1 – Pas de pauvreté	4	3
Objectif 8 – Travail décent et croissance économique	5	5

Source: enquête interne de l'UPU (février 2023) et budget de l'UPU pour 2021–2025.

MATRICE UPU-ODD PAR DIRECTION DU BUREAU INTERNATIONAL

La figure 5 présente l'alignement des différentes propositions de travail avec les objectifs de développement durable en fonction des Directions du Bureau international. L'analyse indique un net alignement stratégique avec certains objectifs par les trois principales Directions du Bureau international.

Figure 5: Pourcentage des propositions de travail alignées sur les objectifs de développement durable par Direction

SDG	DCDEV	DOP	DPRM
Objectif 1 (Pas de pauvreté)	75%	91%	76%
Objectif 2 (Faim «zéro»)		11%	12%
Objectif 3 (Bonne santé et bien-être)		2%	15%
Objectif 4 (Éducation de qualité)			15%
Objectif 5 (Égalité entre les sexes)			45%
Objectif 6 (Eau propre et assainissement)			
Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)			9%
Objectif 8 (Travail décent et croissance économique)	38%	47%	52%
Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures)	75%	98%	94%

Objectif 10 (Réduction des inégalités)	25%	97%	79%
Objectif 11 (Villes et communautés durables)	13%	30%	6%
Objectif 12 (Consommation et production durables)		28%	
Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)	13%	23%	12%
Objectif 14 (Vie aquatique)			
Objectif 15 (Vie terrestre)			
Objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces)		34%	36%
Objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	25%	98%	88%

Source: enquête interne de l'UPU (février 2023).

Note. – Les cellules en bleu foncé indiquent les trois résultats les plus élevés, c'est-à-dire le plus grand nombre de propositions de travail alignées exprimées en pourcentage du nombre total de propositions de travail, pour chaque Direction. Les objectifs non alignés sont indiqués en gris. Ce tableau ne couvre que trois des principales Directions du Bureau international. C'est pourquoi l'objectif 15 n'est pas indiqué, car il a été rattaché à une autre Direction.

Direction du développement et de la coopération (DCDEV): les propositions de travail de la DCDEV s'alignent de manière significative sur l'objectif 1 (Pas de pauvreté), 75% des initiatives de cette Direction étant destinées à relever les défis liés à la pauvreté dans le monde. En outre, la DCDEV met un certain accent sur l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), avec 38% d'alignement, ce qui souligne son engagement à favoriser l'emploi et le développement économique durables. L'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures) est également une priorité clé pour la DCDEV, avec un alignement de 75%, ce qui reflète les efforts de la Direction pour promouvoir l'innovation et construire des infrastructures résilientes dans les pays en développement.

Direction des opérations postales (DOP): les propositions de travail de la DOP sont clairement alignées sur l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures), avec un taux impressionnant de 98%, ce qui souligne l'importance accordée à la promotion de l'industrialisation et à l'amélioration des infrastructures dans le monde entier. La DOP donne également la priorité à l'objectif 10 (Réduction des inégalités), avec un taux d'alignement de 97%, ce qui témoigne de son engagement à promouvoir l'inclusion sociale et à réduire les disparités. En outre, la DOP met l'accent sur l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), avec un taux d'alignement de 98%, ce qui souligne sa volonté d'encourager les efforts de collaboration en faveur du développement durable.

Direction des politiques, de la régulation et des marchés (DPRM): les propositions de travail de la DPRM sont variées et son travail est donc aligné sur un plus grand nombre d'objectifs de développement durable. La DPRM présente un alignement significatif sur l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures), à 94%, soulignant l'accent qu'elle place sur la promotion de l'innovation et l'amélioration de l'infrastructure au sein du secteur postal. En outre, la DPRM donne la priorité à l'objectif 10 (Réduction des inégalités), avec un alignement de 79%, indiquant son engagement à promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale. Elle met également l'accent sur l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), avec 88% d'alignement, soulignant sa volonté de favoriser les partenariats de collaboration pour atteindre les objectifs de développement durable.

D'autres objectifs de développement durable, tels que les objectifs 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 11 (Villes et communautés durables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), reçoivent moins d'attention, ce qui indique des domaines potentiels pour une expansion stratégique et une allocation des ressources futures.

L'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures) est systématiquement mis en avant par les trois Directions, ce qui souligne l'importance accordée à la promotion de l'innovation technologique et à la mise en place d'une infrastructure résiliente dans le secteur postal. En outre, les objectifs 10 (Réduction des inégalités) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) apparaissent comme des priorités clés, reflétant l'engagement de l'UPU à promouvoir l'inclusion sociale, à réduire les disparités et à encourager les efforts de collaboration en faveur du développement durable. Bien que les pourcentages d'alignement varient d'une Direction à une autre, la tendance générale souligne l'approche holistique de l'UPU pour relever les différents défis mondiaux et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable par le biais de ses programmes.

L'investissement substantiel consacré à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités souligne l'engagement de l'UPU à utiliser les services postaux comme catalyseur de l'inclusion sociale et économique.

AMBITIONS DE L'UPU EN MATIÈRE D'ODD – INTÉGRER LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DANS LA STRATÉGIE ET LES ACTIVITÉS ACTUELLES DE L'UPU

En réfléchissant à l'alignement du Plan d'activités d'Abidjan (2021–2025) et de l'allocation des ressources correspondantes sur les objectifs de développement durable, il devient évident que le travail de l'UPU soutient intrinsèquement des objectifs spécifiques. Les alignements de facto des priorités de l'UPU sont examinés ci-dessous.

DIRIGER, CONTRIBUER ET RENFORCER LES PARTENARIATS POUR DES RÉSULTATS DURABLES

Objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs): la mission de l'UPU, qui consiste à faciliter la communication mondiale grâce à un réseau postal efficace et accessible à tous, s'inscrit dans le cadre de l'objectif 17, qui vise à renforcer les partenariats pour le développement durable. En assurant la libre circulation des envois postaux sur des réseaux interconnectés, l'UPU favorise la collaboration internationale, pierre angulaire de l'objectif 17.

En outre, par son engagement en faveur d'un territoire postal unique, de la coopération entre les parties prenantes et de l'assistance technique, l'UPU illustre l'esprit de partenariat prôné par l'objectif 17.

L'UPU joue également un rôle essentiel dans la facilitation de la coopération Nord–Sud et Sud–Sud, notamment en facilitant les échanges et le commerce grâce à un réseau mondial interconnecté solide et résistant, tel que représenté par le concept de territoire postal unique.

Afin d'étendre son influence et de maximiser l'efficacité de ses ressources, l'UPU s'engage dans des partenariats multipartites qui visent stratégiquement à faire avancer les objectifs de développement durable. Cette approche collaborative permet non seulement d'amplifier l'incidence de l'UPU, mais également de s'assurer que ses contributions sont durables et conformes aux aspirations en matière de développement mondial.

Figure 6: **Thèmes des objectifs de développement durable couverts par l'UPU – À quels aspects relatifs à l'objectif 17 l'UPU contribue-t-elle?**

Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs	Finance: y compris la mobilisation des ressources nationales, les objectifs de l'aide publique au développement et le financement supplémentaire pour les objectifs de développement durable
	Technologie: renforcement de la coopération internationale, transfert de technologies et mécanisme de renforcement des capacités en matière d'innovation
	Renforcement des capacités: au niveau national et par le biais de la coopération Sud-Sud
	Commerce: y compris un système commercial universel, non discriminatoire et fondé sur des règles
	Questions systémiques: politiques mondiales, partenariats multipartites en vue d'obtenir des résultats, suivi des données et responsabilisation

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DU PROGRAMME MONDIAL POUR LES OBJECTIFS 9, 10, 1 ET 8

L'UPU a pour mission principale d'assurer le fonctionnement optimal de l'infrastructure postale mondiale et de favoriser l'innovation durable et résiliente dans ce domaine. Elle contribue à l'élaboration du programme mondial pour les objectifs suivants:



Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures)

L'UPU mène un certain nombre d'initiatives contribuant à cet objectif, notamment en facilitant la mise en place d'infrastructures résilientes et durables dans les contextes régionaux et transfrontaliers. En outre, elle sert de dépositaire officiel des données pour l'indicateur 9.1.2 sur l'infrastructure durable. L'UPU encourage également le développement technologique au sein des Pays-membres en soutenant la recherche et l'innovation et elle assure un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication grâce au vaste réseau de points de contact physiques des Pays-membres pour l'accès aux services numériques et à Internet.



Objectif 10 (Réduction des inégalités)

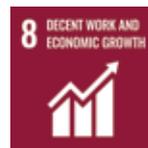
L'UPU contribue à façonner le programme mondial concernant cet objectif en se concentrant sur trois domaines principaux. Premièrement, elle soutient la fourniture de services sociaux de base grâce au vaste réseau de bureaux de poste des Pays-membres, qui permet aux services à caractère social et aux services à la population d'atteindre les régions les plus éloignées et les moins bien desservies du monde. Deuxièmement, le réseau de l'UPU garantit l'accès à des services financiers abordables: quatre postes sur cinq offrent un type de service financier postal, les envois de fonds nationaux et internationaux étant les services les plus couramment proposés.¹ Enfin, l'UPU aide ses Pays-membres à favoriser l'inclusion socioéconomique au niveau national et a entrepris des réformes pour assurer une meilleure représentation des pays en développement dans les processus décisionnels.



Objectif 1 (Pas de pauvreté)

Avec plus de 676 354 bureaux de poste permanents, le réseau de l'UPU permet l'inclusion et l'accès aux services postaux pour chacun. Afin de combler le fossé physique/numérique, de favoriser ainsi la croissance socioéconomique et d'améliorer les conditions de vie des franges vulnérables de la population, l'UPU a lancé l'initiative connect.post pour permettre aux bureaux de poste d'être connectés, notamment dans les zones reculées où les bureaux de poste sont souvent le seul point d'accès aux services publics. Le soutien de l'UPU aux Pays-membres pour les aider à améliorer et à renforcer les services d'inclusion sociale et financière contribue également à assurer une croissance économique durable pour la population économiquement

vulnérable. Enfin, l'UPU contribue largement à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité et à réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.



Objectif 8 (Travail décent et croissance économique)

Le réseau postal mondial emploie 4,7 millions de personnes, offrant un travail intéressant aux femmes comme aux hommes au sein d'une même famille postale mondiale. L'UPU soutient le développement du secteur postal dans chacun de ses 192 Pays-membres. Il existe une forte corrélation entre la solidité des services postaux d'un pays et sa capacité à absorber l'impact d'événements perturbateurs (tels que la pandémie de COVID-19) et à montrer des signes de reprise économique plus rapide. Les études de l'UPU ont également permis d'observer que, dans l'hypothèse d'une absence totale d'infrastructure postale, le produit intérieur brut (PIB) annuel d'un pays subirait une réduction médiane de 6,96%. Ce chiffre est considérablement plus élevé que les contributions directes des services postaux au PIB traditionnellement citées, qui se situent entre 0,5 et 1%.² L'UPU propose de multiples solutions pour permettre à ses Pays-membres de renforcer leur secteur postal, notamment des innovations technologiques, des normes et des solutions opérationnelles, ainsi qu'un soutien à l'élaboration de politiques.

¹ Panorama mondial de l'inclusion financière postale (UPU, 2023).

² Situation du secteur postal (UPU, 2023): une voie hypercollaborative vers le développement postal.

Figure 7: **Thèmes des objectifs de développement durable couverts par l'UPU – À quels aspects relatifs aux quatre objectifs prioritaires de développement durable l'UPU contribue-t-elle?**

Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructures	Infrastructures résilientes: y compris les infrastructures régionales et trans-frontalières. Infrastructures durables (UPU en tant que dépositaire officiel des données pour l'indicateur 9.1.2)	Objectif 1 – Pas de pauvreté	1.4: d'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques et ont accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et à des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris à la microfinance
	Finance inclusive: améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux services financiers, aux chaînes de valeur et aux marchés		1.5: d'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et à leur vulnérabilité
	Infrastructure durable: moderniser les industries pour les rendre durables et respectueuses de l'environnement		
	Développement des technologies nationales: encourager la recherche et l'innovation dans les pays en développement		
	Amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication: fournir un accès universel et abordable aux technologies de l'information et de la communication et à Internet		
Objectif 10 – Réduction des inégalités	10.2: d'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Objectif 8 – Travail décent et croissance économique	8.2: parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et demandant beaucoup de main-d'œuvre
	10.6: faire en sorte que les pays en développement sont davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes		8.3: promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
	10.c: d'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%		8.5: d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

CONTRIBUER ET COLLABORER AVEC DES PARTENAIRES POUR RÉALISER D'AUTRES ODD

Outre les cinq objectifs de développement durable qui bénéficient le plus des activités fondamentales de l'UPU, le Congrès d'Abidjan a approuvé plusieurs propositions de travail qui visent explicitement à faire progresser un ou plusieurs autres objectifs de développement durable.

Pour chacun de ces objectifs de développement durable, l'UPU se fait le champion, le défenseur et le partenaire enthousiaste d'un large éventail de partenaires des secteurs public et privé afin de permettre aux gouvernements, aux décideurs et aux opérateurs désignés de réaliser leurs ambitions et leurs projets en rapport avec les objectifs de développement durable.

Objectif 2 (Faim «zéro»): conformément à son engagement en faveur des efforts de durabilité du système des Nations Unies dans son ensemble, l'UPU soutient les postes dans l'adoption de l'économie circulaire. Par exemple, La Poste Suisse propose des livraisons régionales pour les produits alimentaires de saison et d'origine locale et contribue à l'économie circulaire en réutilisant les matériaux et en utilisant les itinéraires de distribution à des fins multiples. Les attentes croissantes en matière de distribution le jour même entraînent également l'expansion du secteur pour y intégrer le transport de denrées alimentaires plus périssables.

Objectif 3 (Bonne santé et bien-être): le rôle du secteur postal en tant que fournisseur de services économiques et à caractère social est bien établi grâce à la distribution/

collecte de matériel médical et à la mise à disposition de sites pour les contrôles médicaux et les collectes de sang. Cependant, la portée, l'importance et la polyvalence du secteur ont été mises en évidence lors de la pandémie de COVID-19, avec la distribution d'équipements de protection individuelle et de médicaments, la réalisation de transferts d'argent et le paiement de prestations sociales ainsi que la facilitation du commerce électronique et de l'accès aux vaccins. Par exemple, les services de La Poste (France) comprennent la distribution de produits sensibles à la température, des applications de suivi médical à distance pour les personnes étant à leur domicile, l'hébergement des données personnelles de santé de la population et même l'octroi de prêts pour la construction d'infrastructures liées à la santé. Le mécanisme Post4Health de l'UPU, une plate-forme multipartite de donateurs, vise à catalyser la capacité des opérateurs désignés à fournir des produits, des politiques et des services de santé dans le monde entier.

Objectif 4 (Éducation de qualité): l'UPU soutient le secteur postal dans la fourniture de services sociaux liés à l'éducation, tels que la distribution gratuite ou à prix réduit de matériel pour les malvoyants, la distribution de manuels scolaires et de supports pédagogiques ainsi que la distribution d'ordinateurs aux élèves et étudiants. Plusieurs opérateurs désignés sont également chargés de gérer des campagnes d'éducation publique et d'offrir divers programmes de formation.³

Objectif 5 (Égalité entre les sexes): la réduction des inégalités est au cœur de la mission de l'UPU. Le soutien de l'organisation à l'égalité entre les sexes est décrit dans la résolution C 10/2021 du Congrès d'Abidjan, visant à promouvoir l'«égalité des genres et l'autonomisation des femmes à l'UPU et dans le secteur postal». L'UPU aide ses Pays-membres à offrir des services conçus pour renforcer la participation et l'intégration des communautés. Ces services vont des transports publics à l'aide aux mères et aux enfants vivant dans la pauvreté, en passant par la fourniture de services à caractère social aux personnes âgées, dont la majorité sont des femmes. En outre, les statistiques postales officielles de l'UPU mesurent

3 UPU Guide to Postal Social Services 2021.

l'évolution du pourcentage de travailleuses postales et de femmes occupant des postes de direction.

Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable):

l'UPU aide ses Pays-membres à offrir divers services contribuant à cet objectif, notamment l'enregistrement des clients auprès des fournisseurs de services publics, le relevé des compteurs, la facturation et le paiement des factures. En outre, les opérateurs désignés sont encouragés à acheter ou à produire de l'énergie à partir de sources renouvelables et à aider les communautés locales à accéder à des sources alternatives d'énergie.

Objectif 11 (villes et communautés durables):

le secteur postal jouit traditionnellement d'une position de confiance auprès de nombreuses franges de la population. Cela permet aux postes de fournir des services plus sensibles, tels que la gestion des données personnelles de santé et la visite aux personnes vulnérables à leur domicile. L'UPU soutient également le secteur postal mondial en encourageant le développement de réseaux de distribution sûrs et résistants aux chocs et en cherchant à améliorer la qualité de l'air au niveau local.

Objectif 12 (Consommation et production durables):

une analyse sectorielle récente a montré une augmentation de la consommation lente – à savoir des distributions moins fréquentes et plus lentes, des intervalles plus longs entre un achat en ligne et la réception des marchandises ainsi qu'une évolution vers un approvisionnement et des distributions plus locaux – en raison de la pression exercée pour réduire les émissions de carbone. Alors que de nombreux opérateurs désignés commencent à offrir ce choix, l'UPU continue de les soutenir dans leurs efforts.

Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques):

l'UPU joue un rôle de pointe dans les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques prises par le secteur postal dans le but de lutter contre le changement climatique et de saisir les opportunités en lien avec le changement climatique. Par exemple, l'UPU met à disposition l'outil OSCAR, la solution en ligne d'analyse et de production de bilans sur les émissions de

carbone, pour mesurer et analyser l'empreinte carbone du secteur postal. Grâce à cette plate-forme interactive en ligne, les postes des 192 Pays-membres de l'Union peuvent analyser leurs émissions de gaz à effet de serre, établir des rapports sur ces émissions et recenser des moyens de les atténuer. En outre, la résolution C 7/2023 du Congrès extraordinaire de Riyad, sur l'action climatique de l'UPU, a conduit à l'établissement d'objectifs volontaires d'action climatique pour le secteur ainsi qu'à la création d'un dispositif de l'UPU pour le climat visant à garantir un meilleur accès au financement climatique, un plus grand renforcement des capacités et une intégration plus forte dans la communauté climatique mondiale. En bref, l'UPU a pour aspiration mondiale ambitieuse de fournir des services d'adaptation et d'atténuation en accord avec les stratégies locales, nationales et régionales des Pays-membres.

Objectif 15 (Vie terrestre):

l'UPU soutient les initiatives des Pays-membres en matière de gestion des déchets et de recyclage, non seulement pour la clientèle de la poste, mais aussi pour les opérateurs désignés et leur personnel. Ces initiatives constituent un excellent exemple de soutien à la réalisation de l'objectif 15 et à la protection d'une vie florissante sur terre.

Objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces):

la capacité de la population à recevoir des prestations de sécurité sociale, à payer des impôts, à demander des permis et à voter est essentielle à sa pleine participation à la société et à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable des Nations Unies, y compris l'objectif 16. Le secteur postal représente un partenaire clé des gouvernements dans la prestation de services à la population, notamment le vote par correspondance et la tenue des listes électorales, le paiement des impôts et des amendes, l'organisation des examens de conduite et l'administration des vérifications des antécédents judiciaires. L'UPU encourage et soutient des partenariats étroits entre les gouvernements et les opérateurs désignés au sein de ses Pays-membres.

RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR – RENFORCER L'INTÉGRATION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DANS LA STRATÉGIE ET LES ACTIVITÉS FUTURES DE L'UPU

ODD DES NATIONS UNIES ET STRATÉGIE FUTURE DE L'UPU

La stratégie de l'UPU pour 2026–2029 est calibrée de manière à intégrer les objectifs de développement durable au cœur des cadres stratégiques et opérationnels de l'UPU.

Cet alignement implique un engagement considérable non seulement pour suivre, mais également pour mesurer activement les contributions de l'UPU à la réalisation des objectifs de développement durable. En intégrant les objectifs de développement durable dans sa stratégie globale, l'UPU vise à mettre en place un mécanisme solide de suivi et d'évaluation de son incidence et de ses progrès, conformément au programme mondial de développement durable.

L'examen des liens existants entre les activités de l'UPU et les objectifs de développement durable met également en lumière les synergies qui existent naturellement entre eux et ouvre la voie à des efforts accrus en vue d'une contribution plus ciblée à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au cours du prochain cycle stratégique (2026–2029), l'UPU continuera de mettre un accent important sur les progrès réalisés en matière de partenariats et de collaboration, avec une urgence accrue en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce à cette collaboration, l'UPU vise à exploiter les forces, l'expertise et les ressources collectives pour relever des défis complexes et faire avancer des objectifs communs. L'interconnexion facilitée par cette collaboration devrait permettre d'améliorer l'efficacité des initiatives, des programmes et des politiques visant à promouvoir le développement durable dans ses différentes

dimensions. En outre, d'autres possibilités de contribuer aux objectifs de développement durable seront identifiées.

Avec le partage des données et la numérisation comme base, l'hypercollaboration façonnera le fonctionnement de notre monde. Facilitée par l'intelligence artificielle, l'hypercollaboration peut conduire à une innovation rapide, accélérer les cycles de développement des produits et favoriser la création de marchés et de secteurs entièrement nouveaux. L'essence de l'hypercollaboration se reflète dans l'approche de l'UPU, en particulier pour le prochain cycle.⁴

En s'alignant stratégiquement sur des partenaires clés, l'UPU cherche à façonner et à influencer de manière proactive les résultats qui correspondent aux objectifs plus larges du programme de développement durable à l'échelle mondiale.

ÉLABORATION DE CADRES POLITIQUES

L'UPU a démontré son engagement envers la durabilité en formulant des politiques complètes dans divers domaines, notamment l'égalité entre les sexes, l'avancement des femmes et le développement durable. Ces politiques mettent en évidence l'engagement de l'UPU à participer aux priorités mondiales.

La politique de l'UPU relative à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes 2023–2025 établit un cadre pour les travaux de l'UPU visant à atteindre des cibles spécifiques et applicables de l'objectif 5 de développement durable au cours du cycle d'Abidjan. Cette politique définit les mesures et actions à entreprendre pour la prise en considération des problématiques femmes-hommes, la promotion de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes, mais aussi pour assurer la représentation égale des femmes et des hommes dans les procédures de prise de décisions et de direction. Ainsi, l'UPU contribuera à réaliser

les objectifs de développement durable et améliorera ses performances par rapport aux indicateurs ONU-SWAP 2.0 (Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes).⁵

En outre, depuis son premier rapport ONU-SWAP 2.0 en 2018, l'UPU a considérablement amélioré ses performances et son taux de conformité avec les 17 indicateurs de performance d'ONU-SWAP en passant de 5 à 35%. En outre, l'UPU se joindra à ses homologues du système des Nations Unies pour mettre en œuvre les recommandations du Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui vise à catalyser les changements transformationnels et à renforcer la capacité des Nations Unies à agir plus efficacement en faveur des femmes et des filles, et qui alimentera le futur ONU-SWAP 3.0.

L'UPU est guidée par la stratégie du CCS sur la parité femmes-hommes pour l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que par le plan ONU-SWAP pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. En plus de soutenir les pays membres de l'ONU dans la réalisation de l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), les institutions des Nations Unies sont chargées d'améliorer leurs propres organisations en ce qui concerne l'établissement d'une véritable parité entre les sexes au sein de leur direction ainsi que l'intégration des concepts d'égalité entre les sexes dans les stratégies et les projets. Par sa résolution C 10/2021, visant à promouvoir l'«égalité des genres et l'autonomisation des femmes à l'UPU et dans le secteur postal», le Congrès d'Abidjan a chargé l'UPU d'apporter des orientations à ses Pays-membres et à leurs opérateurs désignés en ce qui concerne les principes de l'égalité des sexes et l'intégration des concepts associés.

Parallèlement, la politique de développement durable de l'UPU a été conçue pour orienter les activités du Bureau international vers une contribution active à la réalisation des objectifs de développement durable. L'objectif est d'intégrer de manière transparente les principes du développement durable dans les fonctions du Bureau international. La politique établit une vision du développement durable faisant autorité pour le Bureau international, résumée dans la déclaration suivante: «Le Bureau international apporte

4 UPU State of the Postal Sector 2023: A Hyper-Collaborative Path to Postal Development.

5 Social sustainability priorities: UPU gender equality (CA C 2 2023.1–Doc 14).

une contribution substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies dans toutes ses activités, appuie l'ensemble des principaux acteurs dans la réalisation des objectifs de développement durable et sert de modèle à tout le secteur postal en ce qui concerne l'intégration des principes du développement durable.»⁶

Through this policy, the UPU also reaffirmed its commitment to mainstreaming the 10 environmental and social sustainability principles outlined in Phase II of the “Strategy for sustainability management in the United Nations system, 2020–2030”, as endorsed by the CEB. These reflect the values, principles and standards of the Charter of the United Nations, the Universal Declaration of Human Rights and other international human rights instruments, the 2030 Agenda for Sustainable Development, the report of the UN Secretary General entitled “Our Common Agenda” and the Model Approach to Environmental and Social Standards in United Nations Programming.

RÔLE DE L'UPU DANS LA MISE EN ŒUVRE DES NATIONS UNIES 2.0

Alors que nous sommes à mi-parcours du calendrier du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général des Nations Unies pilote l'initiative des Nations Unies 2.0, qui résume sa vision d'une ONU revitalisée en mettant l'accent sur une culture tournée vers l'avenir et des compétences avancées, qu'il a appelées les «cinq axes du changement»: données, innovation, prospective, compétences numériques et sciences comportementales. Destinée à donner un coup de fouet au soutien pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, cette initiative cherche à remodeler les Nations Unies pour en faire une organisation plus agile, plus diversifiée et avec une plus forte incidence sur le monde. Les Nations Unies 2.0 s'efforcent de cultiver une culture organisationnelle ancrée dans

l'agilité, la créativité, la diversité et la durabilité, établissant le modèle des organisations internationales du XXI^e siècle.

Au cours des prochaines années, l'UPU prévoit d'intégrer les cinq axes du changement des Nations Unies 2.0 de la manière suivante:

Données

Fort de son vaste réseau mondial et de sa gestion des données de masse en rapport avec les services postaux internationaux, l'UPU se trouve en première ligne pour transformer la manière dont la logistique et le commerce électronique mondiaux sont compris et optimisés. En s'appuyant sur les technologies de pointe en matière d'analyse de données et de communication, l'UPU est prête à renforcer considérablement son rôle en tant qu'entité centrale axée sur les données au sein de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

Le développement d'une plate-forme unifiée d'analyse des données de masse constitue un élément central de ce projet de transformation. Pour la première fois, ce projet ambitieux vise à intégrer les données postales aux informations sur l'aviation et le commerce international ainsi qu'aux analyses prédictives et aux prévisions de l'UPU, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de Comtrade de l'ONU et de la Division des statistiques des Nations Unies, qui est responsable de la production des statistiques officielles du commerce international.

Il en résultera une version unique de la vérité pour l'ensemble du système des Nations Unies, assemblée et améliorée par l'intelligence artificielle, qui contribuera de manière significative à l'amélioration de l'efficacité commerciale, de la croissance économique et de la durabilité et qui positionnera l'UPU en tant que chef de file de l'innovation en matière de données dans le système des Nations Unies.

Innovation

S'appuyant sur son engagement à promouvoir une

6 Adoption by the International Bureau of an agency-specific sustainability strategy or equivalent (CA C 2 2023.1–Doc 13).

culture de la recherche et de la prise de décisions fondée sur des données probantes, l'UPU prévoit d'aborder l'innovation sous deux angles principaux – premièrement, en augmentant la capacité d'innovation et, deuxièmement, en lançant des initiatives qui contribuent à l'amélioration du système des Nations Unies et des Pays-membres.

En ce qui concerne la première dimension, l'UPU consolidera l'espace d'innovation au sein de l'organisation grâce à un laboratoire d'innovation dédié. Ce laboratoire servira de plaque tournante pour l'identification, le prototypage et la mise à l'échelle de nouvelles technologies et pratiques qui aideront à relever les défis actuels du secteur. En outre, le laboratoire créera une culture de l'innovation au sein de l'organisation par l'intermédiaire d'une communauté de pratique inter-Directions et intercompétences liée à l'innovation ainsi que par l'obtention de résultats grâce à des projets pilotes, au développement de prototypes, à des défis de l'innovation, à des «solve-a-thons» et à des projets à grande échelle.

Pour contribuer à la deuxième dimension, l'UPU prévoit d'identifier les domaines dans lesquels elle peut apporter une valeur ajoutée grâce à des approches innovantes des questions stratégiques, réglementaires et opérationnelles auxquelles sont confrontées les parties prenantes au sein des Pays-membres. En adoptant le rôle central du laboratoire d'innovation, l'UPU mènera le développement d'applications innovantes de pointe qui profiteront à ses Pays-membres et au système des Nations Unies dans son ensemble.

Prospective

Grâce à sa connaissance approfondie des tendances et des réseaux postaux mondiaux, l'UPU peut contribuer aux initiatives de prospective. En anticipant les tendances émergentes et les changements potentiels dans le secteur postal et les besoins des parties prenantes aux objectifs de développement durable, l'UPU peut participer activement au façonnement de l'avenir des services postaux internationaux. Conformément à l'approche écosystémique, l'UPU peut partager sa vision prospective avec les organisations partenaires des Nations Unies.

Compétences numériques

Reconnaissant l'importance cruciale des services numériques dans le secteur postal, l'UPU peut avoir un impact sur le changement en adoptant et en intégrant davantage les outils et les plates-formes numériques dans les opérations postales. L'UPU est l'une des rares agences de l'ONU à fournir des solutions informatiques au secteur qu'elle sert et elle est la seule à s'être vu attribuer et la seule à exploiter une partie essentielle du système de noms de domaine, à savoir le domaine de premier niveau .POST. En outre, l'UPU offre de multiples possibilités innovantes de passage au numérique, telles que des défis de l'innovation et des initiatives pour des bureaux de poste numériques. L'UPU favorise donc la numérisation du réseau postal mondial, tout en apportant son soutien à l'inclusion numérique, financière et sociale par le biais de ce réseau.

Sciences comportementales

En promouvant une culture qui valorise l'expérimentation, l'apprentissage continu et la connaissance des comportements, l'UPU peut optimiser ses processus internes afin d'accroître l'efficacité de ses initiatives. L'intégration de la science comportementale au cœur même du cadre interne de l'UPU pour l'innovation reflétera sa capacité d'adaptation et son approche centrée sur l'humain.

SOMMET DE L'AVENIR DES NATIONS UNIES

Le Sommet de l'avenir, prévu en septembre 2024, apparaît comme une réponse aux défis communs posés par la pandémie de COVID-19, le changement climatique, les avancées technologiques et la stagnation dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le rapport «Notre Programme commun» du Secrétaire général envisage ce sommet comme une occasion unique de renouveler le système multilatéral et d'accélérer la mise en œuvre des engagements existants. Le résultat proposé est un pacte pour l'avenir orienté vers l'action, contenant des chapitres sur le développement durable, le financement, la paix et la sécurité internationales, la science et la technologie, l'engagement des jeunes ainsi que la transformation de la gouvernance mondiale.

L'un des principaux axes est l'accélération de l'incidence des objectifs de développement durable, avec des propositions spécifiques concernant la réduction de la pauvreté, les inégalités, les villes durables, les soins de santé, l'égalité des sexes et l'énergie propre. Les propositions mettent l'accent sur l'exploitation des technologies numériques, l'adoption de modèles d'évaluation complémentaires au PIB et l'adoption de la prospective, des sciences comportementales et de l'innovation pour créer un avenir mondial plus inclusif et plus durable.

Le Sommet de l'avenir vise à apporter des changements transformateurs dans la gouvernance mondiale, l'architecture financière, la sécurité collective, l'éducation, l'intégrité de l'information et l'utilisation responsable de l'espace extra-atmosphérique. Le Pacte pour l'avenir envisagé comprend des engagements visant à relever des défis urgents tels que les disparités économiques, le changement climatique, l'inégalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'incidence des avancées technologiques.

En plaidant pour une approche holistique qui intègre la coopération numérique, la finance durable, la participation des jeunes et les avancées scientifiques, le Sommet de l'avenir s'efforce de façonner un monde plus résilient, plus équitable et plus interconnecté. Les initiatives proposées, si elles sont adoptées, ont le potentiel de redéfinir la coopération internationale, contribuant ainsi à l'objectif global des Nations Unies de créer un avenir qui ne laisse personne de côté.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UPU peut aligner ses stratégies et ses opérations sur la vision du Sommet de l'avenir en adoptant la transformation numérique, en favorisant l'inclusion, en promouvant la durabilité et en participant activement aux initiatives mondiales qui contribuent à la paix, à l'éducation et au bien-être des générations futures.

Forte d'une analyse solide de ses contributions actuelles, l'UPU avance avec confiance vers un engagement renforcé en faveur des objectifs de développement durable. Cette approche stratégique souligne la position proactive de l'UPU, qui veille à ce que ses efforts soient effectivement alignés sur le programme mondial de développement durable.





RESSOURCES

Pacte mondial des Nations Unies

unglobalcompact.org/sdgs

globalcompact.at/wp-content/uploads/2023/04/un-global-compact_2022-annual-report.pdf

Comment votre entreprise peut faire progresser chaque objectif de développement durable: unglobalcompact.org/sdgs/17-global-goals

De meilleurs entreprises dans un monde meilleur: unglobalcompact.org/library/5051

Programme des Nations Unies pour le développement

L'accélérateur pour les objectifs de développement durable:

www.undp.org/sdg-accelerator/tools

Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

Guide des objectifs de développement durable à destination des directeurs généraux: goo.gl/6QWi9P

  @UPU_ONU

  @UNIVERSALPOSTALUNION

 @UNIVERSAL_POSTAL_UNION

 @UNIVERSAL-POSTAL-UNION



WWW.UPU.INT

UNION POSTALE UNIVERSELLE

Bureau international
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Tél: +41 31 350 31 11
Courrier électronique: info@upu.int



UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE